



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100322

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Convention de partenariat 2010 entre la Ville de Bordeaux et
l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux. Signature.
Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises, afin de favoriser le retour à l'emploi. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés, et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, en date du 8 septembre 2006.

Sur un budget de 1 991 124 euros, la participation de la Ville pour l'année 2010 se décline sur trois axes :

1) une subvention de fonctionnement de la Maison de l'Emploi d'un montant de 138 915 euros

Le plan d'actions et le budget pour l'année 2010 ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale de l'association le 23 juin dernier, vous les trouverez en annexe 1 et 2.

2) un financement de 255 740 euros (dont 125 740 € de subvention d'équipement et 130 000 euros de subvention de fonctionnement), correspondant en partie aux dépenses engendrées par le rapprochement de la Maison de l'Emploi et du PLIE de Bordeaux, suite à la décision de réunir ces deux structures en un seul lieu. La Maison de l'Emploi a quitté ses locaux des Chartrons, et le PLIE n'est plus hébergé par le CCAS. Ce nouvel espace commun a par ailleurs dû faire l'objet de travaux d'aménagement préalables. Les budgets sont également annexés (annexes 3 et 4).

3) une subvention d'équilibre d'un montant de 138 674 euros, pour la Pépinière éco créative des Chartrons dont la gestion a été confiée à la Maison de l'Emploi. Ce financement se déclinant comme suit : 23 542 euros de pré fonctionnement sur l'année 2009, auxquels s'ajoutent pour 2010, 115 132 euros permettant d'atteindre des comptes équilibrés. Les budgets sont annexés à la présente (annexe 5). La volonté de ne pas remplir la Pépinière dès son ouverture, pour éviter des départs groupés des entreprises hébergées, entraîne de fait un déficit que la Ville s'est engagée à combler. Il a été convenu de verser 100 000 euros dès maintenant à la Maison de l'Emploi. Le solde de 2010 sera déterminé à la clôture de l'exercice de la Pépinière éco créative des Chartrons, sur présentation du compte de résultat, soit au 1er trimestre 2011.

S'agissant de la Pépinière, vous trouverez ci-joint, des avenants modifiant la convention d'occupation des locaux et la convention de gestion. Ces avenants concernent notamment la prise d'effet de celles-ci : 1er décembre 2009 au lieu du 1er septembre 2009, et une modification sur les indemnités versées par les entreprises qui s'entendent HT et non TTC (une erreur s'était glissée dans la rédaction de la convention).

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention financière dont le projet est ci-annexé,
- décider la participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2010 à hauteur de 494 655 euros à l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux,
- verser la somme de 238 915 € prévus au budget primitif - fonction 9 sous fonction 90 nature 6574,
- inscrire en dépenses les crédits supplémentaires qui seront versés en 2010 soient :
 - 130 000 € sur la fonction 9 – sous fonction 90 nature 6574
 - 125 740 € sur la fonction 9 – sous fonction 90 nature 2042
 - signer l'avenant n°1 à la convention de gestion de la pépinière d'entreprises éco créative et l'avenant n°1 à la convention d'occupation de l'immeuble situé rue Darbon à Bordeaux ci-annexés.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MONSIEUR JOSY REIFFERS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

- Annexe 1 -

Objectifs	Budget 2010
AXE 1 : OBSERVATION ET ANTICIPATION DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES	Budget 2010
Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences – Bordeaux nord :	30 000 €
<p>A la suite de l'enquête menée en 2008, poursuite des ateliers d'accompagnement des entreprises sur la gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences. 2 séries d'ateliers sont prévus :</p> <p>partage et échange d'expérience pour les entreprises de + de 50 salariés. ateliers de formation-action pour les entreprises de 20 à 50 salariés</p> <p>Le secteur de Bordeaux-nord 20 000 emplois et 350 entreprises actives de plus de 4 salariés</p> <p>70 entreprises identifiées seront accompagnées dans cette démarche</p> <p><u>le Club d'entreprise de Bordeaux-Nord et le Club d'entreprise du Lac :</u> <i>Transmission des fichiers, mise en relation avec les adhérents, relance des adhérents, organisation et hébergement des réunions</i></p> <p><u>l'URSSAF de la Gironde :</u> <i>fourniture de données statistiques et de fichiers d'entreprises</i></p> <p><u>la Chambre de commerce et d'Industrie de Bordeaux :</u> <i>fourniture de fichiers d'entreprises, hébergement de réunion</i></p> <p><u>le FONGECIF et OPCALIA :</u> <i>assistance en Ingénierie de formation, hébergement de réunion</i></p>	<p>Réaliser une offre pouvant couvrir les besoins des 97 entreprises de 5 à 50 salariés et sensibiliser 50% d'entre elles à une action d'adaptation de la main d'œuvre Favoriser le développement de projets locaux (crèche inter-entreprise, GE, programme de formations)</p>
<i>Prestation de service consultants</i>	25 000 €
<i>Communication et location de salles</i>	5 000 €
Mise en place d'un observatoire avancé de l'emploi et de l'économie	10 000 €
<p>Etre en mesure d'avoir une information sur la situation de l'emploi et du chômage grâce à la réalisation d'un tableau de bord composé d'indicateurs opérationnels fournis par les acteurs locaux et assemblés par un prestataire extérieur. Tableau de bord à fréquence mensuelle et trimestrielle</p> <p><u>ville de Bordeaux, le PLIE, la Mission locale :</u> <i>élaboration des tableaux de bord, calibrage et fourniture des données</i></p> <p><u>des acteurs économiques et associatifs :</u> <i>transmission de données</i></p>	<p>Elaborer 10 indicateurs émanant de 8 partenaires ayant un rôle territorial Fréquence semestrielle</p>
<i>Prestation de service</i>	8 000 €
<i>Communication : façonnage et reproduction</i>	2 000 €
Conférence permanente de l'emploi	40 000 €
<p>Mise en place d'une méthode de travail et d'échange permanente sur l'économie et l'emploi sur l'agglomération à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la compilation de données - la constitution et l'animation de groupes et de séminaires de travail - un cycle annuel suivi d'une grande messe de restitution <p>Ville de Bordeaux : appui logistique et communication Pôle emploi, Urssaf, CCI, DDTEFP, Greffe TC, Opcalia, Fongecif : fournitures de données</p>	<p>Réaliser un diagnostic partagé et prospectif avec une Trentaine d'acteurs locaux</p>
<i>Prestation de service, enquête, sondage</i>	30 000 €
<i>Communication, location de salles</i>	10 000 €
Diagnostic de l'emploi	20 000 €
<p>Réalisation d'un diagnostic général prospectif sur la commune de Bordeaux par rapport à la CUB, de l'emploi et de l'économie : être en mesure d'avoir une information sur la situation de l'emploi et du chômage grâce à la réalisation d'une étude approfondie reprenant les données du recensement de 2006 et les études déjà produites ou en production. Intégration des données liées au développement de la zone Euratlantique ainsi que des différents projets d'aménagement.</p> <p>Opération suivie par le directeur sur l'année, assisté d'une prestation technique</p>	<p>Elaborer un tableau de bord trimestriel en associant des données émanant de 5 partenaires ayant un rôle territorial</p>
<i>Achats de données</i>	5 000 €
<i>Prestation de service cabinet d'étude</i>	13 000 €
<i>Communication, et diffusion</i>	2 000 €
Impacts en terme d'emploi du Grenelle de l'Environnement :	20 000 €
<p>Evaluation et identification des besoins d'emploi et de compétences liés au Grenelle de l'Environnement : évaluer avec précisions l'importance des emplois liés à l'environnement sur le bassin d'emploi de Bordeaux en valorisant le potentiel économique de cette filière.</p> <p>Le secteur du Développement durable compte 500 entreprises en Gironde pour 6000 emplois dont 70 entreprises soit 500 emplois à Bordeaux.</p> <p><u>Ville de Bordeaux :</u> <i>expertise dans les question d'environnement, mise en relation avec des entreprises et des employeurs</i></p>	<p>Elaborer avec 20 acteurs du territoire un diagnostic prospectif partagé donnant lieu à des préconisations en terme d'emploi et de formation dans le secteur</p>
<i>Pôle Emploi : identification des entreprises et des demandeurs d'emploi concernés</i>	12 000 €
<i>ADEME, ADERA : expertise sur l'économie de l'environnement, mise en relation avec les entreprises</i>	8 000 €
TOTAL Axe 1	120 000 €

AXE 2 : ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI
Budget 2010
aide à l'insertion des jeunes diplômés
20 000 €

Rapprochement des entreprises et des étudiants en milieu universitaire afin de préparer les étudiants à l'intégration professionnelle.

- Appui technique auprès de l'Université de Bordeaux 2
 - organisation de rencontres de simulations de recrutement entre chefs d'entreprises et jeunes diplômés (issus des ZUS connaissant des difficultés d'accès au marché de l'emploi pour des raisons sociologiques. Ces rencontres permettent aux jeunes un accès direct à des recruteurs en situation de recrutement.

Organiser environ 200 mises en contact

Les universités de Bordeaux accueille 56 000 étudiants dont 18 000 sur la commune de Bordeaux

Ville de Bordeaux : appui logistique et mise en relation

le PRES, les universités de Bordeaux : accès au campus, mise en relation avec les structures étudiantes et l'administration

l'APEC, Pôle Emploi : identification d'entreprises

CJD, Medef, ANDRH, NGRH : mise en relation avec les chefs d'entreprises, négociation des locaux

kfé pro

10 000 €

manu

10 000 €

Plan Senior
70 000 €

Développement d'actions d'information et de sensibilisation des entreprises aux nouvelles dispositions réglementaires en faveur des séniors. Accompagnement des entreprises sur ces questions et sur le maintien à l'emploi
 Actions de mise en relation directe de public senior avec des entreprises ayant des besoins dans ce domaine.
 Opération suivie par un chef de projet permanent sur 10% de son temps.

100 personnes accueillies et orientées

en partenariat avec le service public de l'emploi ; la DDTEFP fourni la liste des plans sociaux

personnels extérieurs à l'entreprise

70 000 €

Forum territoriaux
60 000 €

favoriser une rencontre directe entre employeur et candidat sur un même territoire inscrit en Zone Urbaine Sensible dans une optique d'intégration professionnelle de la population et de développement durable pour limiter les coûts induits par l'éloignement domicile travail

500 personnes accueillies
100 offres d'emploi collectées
implications des acteurs locaux du service public de l'emploi
Travail conjoint avec les acteurs sociaux des quartiers

Centre d'animation de Bordeaux sud, village Saint-Michel : information et préparation du public

CJD : mise en relation avec les chefs d'entreprises, information des adhérents aux contrats aidés

Pôle Emploi : collecte traitement et présentation des offres, informations et invitation du public,

Ville de Bordeaux : appui logistique et communication

Logistique : installation stands (prestations extérieures)

30 000 €

préparation des candidats (personnel extérieur entreprises)

3 000 €

relation entreprises

4 000 €

Communication : publicité, publications, relations publiques

18 000 €

Déplacements - Réceptions

5 000 €

Rencontres Emploi-handicap
100 000 €

Forum de recrutement entre des entreprises ayant des projets de recrutement et des travailleurs handicapés. Les entreprises éprouvent des difficultés à satisfaire aux obligations légales d'embauches de personnes handicapées

1000 personnes accueillies
100 personnes préparées
500 offres d'emplois collectées
50 employeurs

En Gironde on compte plus de 5600 travailleurs handicapés à la recherche d'un emploi alors que seulement 40 % des entreprises de plus de 20 salariés respectent leur quota de 6% et que 30% d'entre elles satisfont par la contribution Agefiph

AGEFIPH et FIPHP : relais auprès des entreprises et contribution financière

Ville de Bordeaux : mobilisation de public, appui logistique et communication

Pôle Emploi : collecte traitement et présentation des offres, informations et invitation du public,

MediaHand, GIRPEH, PLIE, Mission locale, CCAS, Agence Gironde d'Insertion : information et préparation du public

Logistique : installation stands (prestations extérieures)

40 000 €

Logistique : électricité h14

3 500 €

locations h14

10 000 €

préparation des candidats (personnel extérieur entreprises)

3 000 €

relation entreprises

13 500 €

Communication : publicité, publications, relations publiques

25 000 €

Déplacements - Réceptions

5 000 €

Accompagnement et soutien des demandeurs d'Emploi :	50 000 €
ensemble d'actions montées en partenariat avec des acteurs locaux, visant à favoriser le retour sur le marché du travail et l'insertion professionnelle sur des publics spécifiques	200 personnes accueillies et orientées 200 personnes suivies
<u>Formation Voile</u> en collaboration avec Conseil général, la DRJS, la région Aquitaine	
<u>CIDFF</u> : accompagnement des femmes vers la création d'entreprises avec le PLIE, la Région Aquitaine	
<u>ADORA</u> : orientation et transfert de compétences, CTP : promotion du temps partagé	
<u>AES, Actifs 33, Acte.....</u> : accompagnements de publics ciblés	
centre de voile, ctp guyenne, aes, actifs 33, adora, ...accompagnement par du personnel extérieur	45 000 €
participation Maison de l'emploi à des salons	5 000 €

Promotion de la Diversité	15 000 €
permettre des rencontres directes entre un public issu de la Diversité et des entreprises afin de lever les barrières sociologiques d'accès à l'emploi et à la création d'activité. Le taux de chômage des jeunes atteint 40 % dans certains quartiers (ZUS)	100 personnes accueillies et orientées Coordination et travail en commun avec les acteurs de la Diversité
Etat : Copec et Acsè	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui terrain et mobilisation (Cobade)	
<u>Cap citoyeneté, Africagora</u> : co-organisation, repérage du public	
<u>IMS</u> : identification des entreprises et des initiatives	
Déplacements	1 000 €
Location de salle et Réceptions	3 000 €
Prestataires (conseil, logistique et accompagnement candidats)	10 000 €
Communication et relations publiques	1 000 €

Developpement des clauses d'insertion	10 000 €
Le PLIE, la Maison de l'emploi, la communauté urbaine de Bordeaux, et la ville de Bordeaux se sont engagés dans une politique ambitieuse de développement de l'insertion des publics connaissant des difficultés d'accès au marché du travail. Cette politique se traduit par l'extension de la clause d'insertion dans les marchés publics locaux. Le PLIE est retenu pour mettre en œuvre la clause d'insertion et assister techniquement les maitres d'ouvrage. La maison de l'emploi accompagnera le PLIE en terme d'organisation et de moyens humains et financiers.	5000 heures réalisées
<u>Expertise technique</u>	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui technique	
Prestation de service	10 000 €

TOTAL Axe 2 **325 000 €**

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET CRÉATION D'ENTREPRISE **Budget 2010**

Développement de la plateforme de la création d'entreprise	100 000 €
Susciter des créations d'entreprises et d'activités dans les quartiers (ZUS de Bordeaux) en favorisant l'émergence de projet.	70 personnes reçues en entretien, dont 50% issues des quartiers ZUS
Susciter une dynamique partenariale de tous les acteurs concernés par la création d'entreprise sur le territoire	50 porteurs de projets pris en charge par la Plateforme 10 créations d'activité 250 personnes participants aux Ateliers
<u>Caisse des dépôts</u> : ingénierie et financement de 50 % du salaire de l'agent de proximité	
<u>Contrat de projet</u> : subvention	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication	
<u>Autres partenaires (15 partenaires à ce jour)</u> : expertise, accompagnement à raison d'une demi journée par mois par partenaires	
Fonctionnement Service d'Amorçage de Projet	30 000 €
Prestation conseil Matinée et Ateliers thématiques	30 000 €
Points Balise	8 000 €
Prix de la création d'entreprise	8 000 €
Honoraires intervenants plateforme	7 000 €
Communication : publicité, publications, relations publiques	9 500 €
réceptions Matinée de la création	5 500 €
Déplacement	2 000 €

Diffusion des mesures du plan de relance :	50 000 €
Diffusion des mesures du plan de relance : mise au point d'une campagne de communication et organisation de rencontres avec des cadres et responsables d'entreprises pour favoriser l'information sur les contrats aidés, sur les mesures d'accompagnement des baisses d'activité, sur la formation et sur l'ensemble des nouveaux dispositifs de ressources humaines.	Toucher 500 entreprises en associant une dizaine de partenaires de l'emploi
<u>DDTEFP, Pôle Emploi, Urssaf, Mission locale</u>	
<u>OPCALIA, Fongecif, AFPA, CCI, CMA</u>	
<u>CTP Guyenne, GEIQ Filière-Pro,</u>	
<u>Clubs d'entreprise, KPMG, ITG, Ventoris</u>	
achat d'espaces	10 000 €
Production audiovisuelle	40 000 €

Développement du Groupement d'employeurs GENESEMS	5 000 €
Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle dans le secteur médical par un recours à la mutualisation des emplois, au temps partagé et à la qualification des salariés :	10000 heures facturées
Mise en place de contrats de professionnalisation	
<u>Plie de Bordeaux</u> : développement et ingénierie	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication	
Prestations de paie et facturation	5 000 €
frais de com : publications	
Déplacements -missions - Réceptions	
Forum de la Création d'entreprise (CréAffaires)	0 €
Rencontre professionnelle qui facilite et accélère le processus de création d'entreprise en mettant en relation des porteurs de projet désireux de créer leur activité avec des partenaires techniques et financiers, susceptibles d'apporter conseil, formation ou aide, mais aussi les acteurs non traditionnels de l'accueil et de l'accompagnement des futurs entrepreneurs.	
Action couplée avec la remise du prix Talents des Cités	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui technique, logistique et communication	
<u>Boutique de gestion</u> : expertise	
<u>Caisse des dépôts, Acsè, CUB</u> : financement	
<u>Banques, acteurs de l'accompagnement, CCI et CMA</u> : animation	
Prestation technique et commerciale	0 €
Communication	0 €
Animation et coaching candidats	0 €
Location de salle et Réceptions	0 €
Forum de l'Alternance :	120 000 €
Organisation d'un forum centré sur le recrutement direct et de développement de l'alternance à destination des jeunes.	2500 personnes accueillies
16 500 sont en apprentissage en Aquitaine	500 offres d'emplois collectées
	30 employeurs présents
<u>CCI, Chambre de métiers</u> : recueil des offres, mise en relation avec les entreprises	
<u>Mission locale</u> : mobilisation et préparation des publics	
<u>Pôle Emploi</u> : ingénierie, organisation, collecte traitement et présentation des offres,	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication	
frais d'agence conception projet : études	20 000 €
publicité, publications, relations publiques	40 000 €
préparation des candidats (personnel extérieur entreprises)	4 500 €
logistique installation salon	55 000 €
Déplacements - Réceptions	500 €
Orientations des jeunes dans les quartiers	0 €
Action d'information et de découverte des métiers à destination des jeunes des quartiers ZUS et de leurs familles, en partenariat avec les structures locales et les collèges d'une zone géographique	200 personnes accueillies et orientées
Organisation d'une manifestation d'envergure à l'échelon de l'agglomération visant à promouvoir et à orienter les publics jeunes vers les différentes formes d'Alternance.	Travail en commun avec les CFA consulaires et les collèges du secteur
<u>rectorat de Bordeaux</u> : appui des CIO et des collèges du secteur géographique	
<u>Adora</u> : expertise, logiciel et animation	
<u>Chambre de métiers</u> : mise à disposition de locaux, de personnel, appui logistique et organisation	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication	
frais d'agence conception projet : études	0 €
Communication : publicité, publications, relations publiques	0 €
Accompagnement des visiteurs : personnels extérieurs à l'entreprise, Adora etc	0 €
Achats de matière et fournitures	0 €
logistique installation salon	0 €
Accueil des conjoints :	3 235 €
appui aux entreprises pour faciliter le recrutement de de compétences extérieures au territoire par la prise en charge de leur conjoint. L'Assedic identifiait environ 120 personnes indemnisées pour suivi de conjoint. Une enquête du BRA faisait ressortir que l'emploi du conjoint constituait un frein ressenti par les entreprises bordelaises pour attirer des compétences.	20 personnes accompagnées
Opération suivie par un chef de projet permanent sur 10% de son temps	
<u>BRA</u> : mise en relation entreprise et animation	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication	
Accompagnement de 3 groupes Retravailler	3 235 €
TOTAL Axe 3	278 235 €

OPERATIONS SPECIFIQUES

Budget 2010

Bordeaux-nord : accueil, information et orientation des ressortissants des quartiers des Aubiers, de Bacalan, de Chartrons-nord. Accompagnement à l'utilisation des nouvelles technologies dans les recherches d'emploi. Ingénierie de projets sur le territoire, appui RH sur les entreprises du territoire

2 projets sur le territoire
1500 visiteurs sur l'année.

227 943 €

<i>masse salariale chargée</i>	70 715 €
<i>loyers</i>	14 840 €
<i>fonctionnement</i>	62 388 €
<i>Prestations des partenaires</i>	60 000 €
<i>Accompagnement et Actions</i>	20 000 €

Création d'une pépinière d'entreprises généraliste :

Favoriser la création d'emploi sur Bordeaux en implantant et en gérant une pépinière positionnée sur le développement durable, l'économie créative et les NTIC.

15 entreprises hébergées en fin de 1^{ère} année

226 727 €

Fonctionnement : ville de Bordeaux (ingénierie du projet, locaux, services, logistiques)

<i>total charges</i>	226 727 €
<i>masse salariale chargée (*)</i>	82 574 €
<i>loyers et charges des m2</i>	69 014 €
<i>frais de fonctionnement gestion pépinière</i>	56 140 €
<i>Formation, Communication, honoraires, frais de mission</i>	19 000 €

Site internet 3000 visites par mois 5 000 €

Ecole deuxième chance 15 stagiaires en première année 75 031 €

<i>masse salariale chargée (*)</i>	25 031 €
<i>projet E2C hébergé par la maison de l'emploi</i>	50 000 €

TOTAL OPERATIONS SPECIFIQUES 534 701 €

FONCTIONNEMENT SIEGE MDE 688 941,00

TOTAL GLOBAL 1 946 876 €

- Annexe 3 -



RAPPROCHEMENT MdE - PLIE

Nature des dépenses	comptabilisé 2009	2010
Frais d'agence portes de Bordeaux TOURNY MEYER	14 854 €	
loyers Portes de Bordeaux / chartrons		
nov dec 09	20 957 €	
janv fev mars 10		31 607 €
compensation loyer mensuel Portes de Bordeaux / loyer chartrons Soit 10535,69 – 3416,97 = 7118,72		
avril à déc 10		64 068 €
Frais de déménagement Chartrons - Portes Bx		1 890 €
coût du fonctionnement lié aux surfaces et effectifs supplémentaires		
fluides edf téléphonie 39500 au lieu de 24100		15 400 €
fonctionnement des bureaux 33900 au lieu de 25100		8 800 €
maintenance informatique 15500 au lieu de 8400		7 100 €
total des dépenses de fonctionnement par année	35 811 €	128 865 €
total 2009 et 2010	164 676 €	



TRAVAUX IMMEUBLE PORTES DE BORDEAUX

Nature des dépenses	2010
Electricité	62 483 €
<i>courant fort</i>	43 254 €
<i>courant faible</i>	19 229 €
Aménagements intérieurs	47 162 €
<i>cloisonnement et sols</i>	32 162 €
<i>décoration</i>	8 000 €
<i>meubler</i>	7 000 €
Plomberie	806 €
Sécurité	1 447 €
<i>incendie</i>	585 €
<i>contrôle technique</i>	861 €
Informatique et Telecom	13 842 €
<i>Autocom</i>	10 349 €
<i>informatique serveur</i>	629 €
<i>Switch et mise en fonctionnement</i>	2 864 €
TOTAL DES TRAVAUX	125 740 €

- Annexe 5 -



BUDGET 2009 BUDGET 2010

CHARGES

masse salariale brute	17 269	55 793
charges sociales	8 295	23 433
taxes professionnelles	39	3 348
Masse salariale chargée	25 603	82 574
loyer	2 926	35 117
charges copro globales	0	14 314
charges copro part locataire	0	8 947
taxes foncières	0	12 700
entretiens des parties communes	0	14 936
mise en conformité des locaux	0	6 883
assurance locaux	645	645
assurance responsabilité civile	0	0
télécom, internet, portables	832	5 952
télécom pépinière variable	0	1 700
télécom variable à refacturer	0	0
électricité y inclus chauffage	106	17 032
Collecte du courrier	0	1 579
affranchissement	0	0
maintenance informatique	310	1 435
installation téléphonie et internet	0	0
serveur informatique	0	3 558
photocopieur	0	1 603
photocopieur pépinière variable	0	200
photocopies variable à refacturer	0	0
clés à refaire	0	0
fournitures ent + adm	574	500
réception	42	1 500
Mission déplacements	0	2 000
formation interne	583	0
formation externe	150	5 000
communication	9 025	4 500
documentation	0	2 000
ss trait secrétariat traduction à refacturer	0	0
sous traitance	0	0
honoraires	1 500	6 000
frais divers de gestion	2 367	5 000
Frais de fonctionnement	19 061	144 153
TOTAL CHARGES	44 664	226 727

RECETTES

Production vendue		
Prestation d'hébergement entreprises		13 094
Loyer forfaitaire MIE		7 525
Prestation d'accompagnement		10 891
Total production	0	31 510
Refacturation variable		
Telecom		
Photocopies		
affranchissement		
café		
matériel reliure		
clés		
secrétariat à refacturer		
parking		
Forfait charges communes assurance, entretien, divers		12 213
Total refacturation		12 213
TOTAL REFACTURATION FIXE ET VARIABLE	0	43 723
Subvention agefiph	1 688	4 412
TOTAL ENCAISSEMENTS	1 688	48 135
RESULTAT NET COMPTABLE	-42 977	-178 592
Maison de l'emploi : prise en charge salaire directrice et gestion	19 435	63 460
Ville de Bordeaux : quote-part fonctionnement et subvention d'équilibre	23 542	115 132
RESULTAT	0	0

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010

Entre la Ville de Bordeaux

Et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du 28 juin 2010, et reçue à la Préfecture le

Et l'Association Maison de l'Emploi de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Josy Reiffers, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2009

EXPOSE

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006.

IL A ETE DONC ETE CONVENU :

Article 1 – Mise à disposition des moyens

Sur un budget de 1 991 124 euros, la participation de la Ville pour l'année 2010 se décline sur trois axes :

1) une subvention de fonctionnement de la Maison de l'Emploi d'un montant de 138 915 euros
Le plan d'actions et le budget pour l'année 2010 ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale de l'association le 23 juin prochain, (annexe 1 et 2).

2) un financement de 255 740 euros (dont 125 740 € de subvention d'équipement et 130 000 euros de subvention de fonctionnement), correspondant en partie aux dépenses engendrées par le rapprochement de la Maison de l'Emploi et du PLIE de Bordeaux, suite à la décision du Maire de réunir ces deux structures en un seul lieu. La Maison de l'Emploi a quitté ses locaux des Chartrons, et le PLIE n'est plus hébergé par le CCAS. Ce nouvel espace commun a par ailleurs dû faire l'objet de travaux d'aménagement préalables. Les budgets sont également annexés (annexes 3 et 4).

3) une subvention d'équilibre d'un montant de 138 674 euros, pour la Pépinière éco créative des Chartrons dont la gestion a été confiée à la Maison de l'Emploi. Ce financement se déclinant comme suit : 23 542 euros de pré fonctionnement sur l'année 2009, auxquels s'ajoutent pour 2010, 115 132 euros permettant d'atteindre des comptes équilibrés. Les budgets sont annexés à la présente (annexe 5). La volonté de ne pas remplir la Pépinière dès son ouverture, pour éviter des départs groupés des entreprises hébergées, entraîne de fait un déficit que la Ville s'est engagée à combler. Il a été convenu de verser dès maintenant à la Maison de l'Emploi la somme de 100 000 euros. Le solde de 2010 sera déterminé à la clôture de l'exercice de la Pépinière éco créative des Chartrons, sur présentation du compte de résultat, soit au 1^{er} trimestre 2011.

Article 2 – Mode de règlement

Les subventions fonctionnement et rapprochement MdE / PLIE seront versés après la signature de la présente convention et de la façon suivante :

- La subvention de fonctionnement pour le plan d'actions de l'association soit 138 915 € dès signature de la présente,
- Les subventions correspondant en partie aux dépenses liées au rapprochement de la MdE/ PLIE soit 130 000 € de subvention de fonctionnement et 125 740 € de subvention d'équipement, après le vote de la décision modificative où seront inscrits ces crédits et à réception des états de dépenses correspondant dûment signés par le Président de l'association et certifiés par l'expert comptable (état 2009 immédiatement, état à fin juin 2010 produit fin juillet et état à fin décembre 2010 produit fin janvier 2011).

La subvention d'équilibre pour la Pépinière soit 138 674 € (comprenant 23 542 € de 2009 et 115 132 € correspondant au prévisionnel 2010) sera versée de la façon suivante :

- 100 000 € après signature de la présente convention,
- le solde, estimé à 38 674 €, sera déterminé précisément à la clôture de l'exercice de la Pépinière éco créative des Chartrons, sur présentation des bilans, du compte de résultat dûment certifié par le commissaire aux comptes soit au 1^{er} trimestre 2011.

Ces subventions seront créditées au compte de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux n° 13335 00301 08173174530 52 établissement Caisse d'Epargne Aquitaine Gironde Eco Sociale - Quartier du Lac - 3, rue du Vergne - 33 300 BORDEAUX LAC.

Article 3 – Conditions générales

L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 3) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 6) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue

par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 4 – Condition de renouvellement

Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 5 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 6 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux, Immeuble Portes de Bordeaux, 12
boulevard Antoine Gautier à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

pour la Ville de Bordeaux,

pour l'association

Maison de l'Emploi de Bordeaux,

**avenant n°1 A LA convention de gestion de la
pépinière D'ENTREPRISES ECO-CREATIVES DE
bordeaux CHARTRONS entre la MAISON DE
L'EMPLOI ET LA VILLE DE BORDEAUX**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____, Ci après dénommée « la Ville »

D'une part, et

La Maison de l'Emploi de Bordeaux, Association 1901 dont le siège est Immeuble Portes de Bordeaux, 12 boulevard Antoine Gautier à Bordeaux, représentée par Monsieur Josy Reiffers, agissant en sa qualité de Président, Ci après dénommée « La Maison de l'Emploi »

D'autre part.

EXPOSE

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement de l'économie et de l'emploi sur son territoire, la Ville a initié la création d'un réseau de pépinières d'entreprises. Parmi elles, la pépinière d'entreprises éco-créatives de Bordeaux Chartrons poursuit l'objectif de développer la création d'entreprises et d'emploi dans le domaine de l'économie créative, du développement durable et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'animation de cette structure est confiée à la Maison de l'Emploi pour une durée de 5 ans. Une convention de gestion a été signée le 5 octobre 2009 et il convient par cet avenant d'y apporter des modifications.

En conséquence, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Annule et remplace l'article 3 : durée

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er décembre 2009. Elle est reconductible par décision expresse sur la base d'une nouvelle convention.

La présente convention deviendra caduque en cas de résiliation de la convention d'occupation.

Article 2 – Annule et remplace l'article 4-1 Tarifs

La Maison de l'Emploi encaissera les indemnités versées par les entreprises occupantes, sur la base des modalités précisées dans les conventions d'hébergement passées avec ces dernières. Cette indemnité est progressive selon les modalités suivantes :

- Année N : 75 € HT /m²/an.

- Année N+1 : 100 € HT m²/an

- Année N+2 : 125 € HT /m²/an

- Année N+3 : 150 € HT /m²/an

Le montant de ces indemnités pourra être révisé en fonction de l'évolution du prix moyen constaté sur le marché immobilier bordelais.

Ces tarifs s'entendent hors charges.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait à Bordeaux le _____, en trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux

- Annexe 8 -

DISPOSITIONS PATRIMONIALES

Maison de l'Emploi de Bordeaux

**Avenant n° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE
L'IMMEUBLE**

SITUE rue darbon à bordeaux

LES SOUSSIGNES

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain JUPPE agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____ .
Ci-après dénommée « la Ville »

D'UNE PART,

ET

La Maison de l'Emploi de Bordeaux, Association 1901, dont le siège est à Bordeaux, Immeuble Portes de Bordeaux, 12 boulevard Antoine Gautier à Bordeaux, représentée par Monsieur Josy Reiffers , agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une décision du bureau en date du 12 juin 2008
Ci-après dénommée « la Maison de l'Emploi »

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2009, nous avons confié l'animation d'une pépinière d'entreprises à la Maison de l'Emploi, plus particulièrement tournée vers les activités tertiaires, liées à l'économie créative, aux technologies de l'information et de la communication et au développement durable.

Pour cela, il a été convenu de fixer les modalités de l'occupation, par la Maison de l'Emploi, des locaux dans lesquels se déroulera l'activité de pépinière d'entreprises. Une convention d'occupation de l'immeuble situé rue Darbon a été signée en date du 5 octobre 2009 et il convient par cet avenant d'y apporter des modifications.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE 8 : REDEVANCES

Le présent article annule et remplace l'article 8 : REDEVANCES de la convention comme suit : Cette occupation est consentie moyennant le paiement par la Maison de l'Emploi d'une redevance annuelle fixée à 42.000 € TTC.

Cette redevance sera réactualisée annuellement, à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention, en fonction de l'indice du coût à la construction (prix de base : dernier indice connu à la date de la signature de la présente convention).

Les provisions pour charges d'un montant de 3 578,42 euros sont payables d'avance par trimestre. Elles seront réactualisées annuellement.

Le versement sera effectué trimestriellement entre les mains de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux-municipale.

ARTICLE 2 : ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE 9 : DUREE - RESILIATION

La convention est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2009 sauf volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties en cours d'exécution, par lettre recommandée avec A.R. et avec préavis de 3 mois.

Le renouvellement des présentes interviendra de manière expresse par échange de courrier entre les parties et la signature d'une nouvelle convention.

En cas de non respect par la Maison de l'Emploi de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 3 :

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux

Le Maire

Pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux